

Ensuite le cardinal, accompagné de l'ambassadeur, se rendit au collège, et ayant été admis en présence du doge et de son conseil, qui étaient assis et couverts, il dit aux membres de l'assemblée : « Je me félicite d'avoir à annoncer à votre sérénité, « que toutes les censures sont levées, comme en ef-
« fet elles le sont. Je me réjouis d'un événement
« heureux pour toute la chrétienté, et particuliè-
« rement pour l'Italie. »

Le doge lui remit alors la révocation de la protestation contre le monitoire. Elle était conçue en ces termes : « Léonard Donato, par la grâce de
« Dieu, doge de Venise, aux révérendissimes pa-
« triarches, archevêques, évêques, etc. Comme, par
« la grâce de Dieu, il s'est enfin trouvé un moyen
« de faire connaître à notre saint-père le pape,
« Paul V, notre sincère respect; et que sa sainteté,
« convaincue par nos raisons, a bien voulu faire
« cesser la cause de tous les différends qui s'étaient
« élevés entre le saint-siège et la république, nous
« avons appris avec joie l'accomplissement des dé-
« sirs que nous avons toujours formés en fils très-
« soumis de l'Eglise.

« C'est pourquoi nous avons voulu vous en don-
« ner avis par ces présentes, et nous vous informons
« qu'attendu que sa sainteté a révoqué ses censures,
« nous entendons que la protestation que nous fi-
« mes, lorsqu'elle les publia, soit considérée comme
« non avenue, et demeure abolie, afin de témoigner
« par-là, comme par toutes nos autres actions, no-
« tre résolution de conserver inviolablement la
« piété et la foi de nos pères. »

Cette cérémonie terminée, le cardinal alla célé-

brer la messe dans une église de Venise, mais le doge et la seigneurie ne l'y suivirent point.

La cour de Rome affecta de répandre que le cardinal avait donné l'absolution; mais il était difficile de le concevoir, parce que cette absolution souvent offerte avait été constamment refusée, et que d'ailleurs le doge et ses conseillers étaient restés assis et couverts pendant le discours du prélat. On eut recours à un de ces petits subterfuges qui font sourire de pitié. On assura que le cardinal, en entrant dans le collège, avait fait un signe de croix, de la main qu'il tenait cachée sous son camail; cela pouvait être; mais les Vénitiens, qui s'obstinaient à ne pas vouloir être bénis à leur insu et malgré eux, murmurèrent contre tous ces bruits, répandus par les partisans de la cour de Rome; il fallut que le gouvernement publiât une relation circonstanciée et raisonnée de ce qui s'était passé, et, pour humilier une cour dont la vanité recourait à de si frivoles consolations, on ne célébra cette réconciliation par aucunes réjouissances.

Vers la fin de cette même année, le pape trouva l'occasion d'exercer une petite vengeance contre les Vénitiens; leur patriarche étant mort, le sénat lui donna un successeur; mais le pape imagina de faire revivre une ancienne règle, qui obligeait les évêques nommés par l'autorité séculière, à subir un examen. Ordinairement on se bornait à une information sommaire sur leur doctrine; Paul V exigea que celui-ci vint subir l'examen en personne à Rome, et, quand il eut remporté cette victoire, après une longue négociation, il fit la malice de donner au patriarche un jésuite pour examinateur.

